

nayage avec tous ses dérivés (1) ; les péages, cens, impôts sur le sel, etc. ; le *lanvin* d'août, le droit de justice sur tous les gens du palais archiépiscopal ; le droit d'ost et de chevauchée pour les guerres à faire ou à soutenir au-delà du Rhône et de la Saône (2) ; la fête des *Merveilles* et sa juridiction (3) ; enfin, le droit d'avoir à Lyon autant d'officiers qu'il en faudrait pour exercer tous ces droits.

L'archevêque obtint encore de Philippe le Bel la promesse de ne jamais tenir le siège de son tribunal dans le palais de l'archevêché ni dans les maisons voisines (4).

Un passage de Rubys (*Histoire de Lyon* (1604), p. 299) nous dit : 1° que ce territoire était hors la ville ; 2° que la porte de Bourgneuf « a esté abbattuc » de son temps ; 3° que celle de Pierre-Scise " est encores sus pied. » — Rubys était septuagénaire vers 1603 (*Histoire*, p. 467), comme il nous l'apprend lui-même.

(1) *Monelam nostram insuper Lugduncensem (retinemus) et cursum ejusdem hactenus consuetum, quam monelam nos successoresque nostri cudere pûterimus et operari, infra civitatem Lugdunensem vel extra, in locis nostris ; monetariique et operarii monete nostre predictæ gaudebunt privilegiis consuetis nosque successoresque nostri cohercionem el jurisdictioneni monctariorum et operariorum ipsorum in dicta moneta operanlium habebimus, cum forsan deliquerint in officio predicto.* (Coll., etc.).

Depuis 1312, la monnaie du loi circula aussi dans Lyon. (*Monfalcon*, p. 317 (Doc).

(2) *Retinemus insuper exercitum et cavalcatam nobis successoribusque nostris in civitate Lugdunensi et locis predictis, prout ad nos pertinent, pro cohercionibus faciendis seu pro guerris quas nos habere continget ultra Sagonam vel ultra Rodanum, prout est in illa patria consuetum,* (Coll. etc.)

(3) Indépendamment des détails contenus dans la traité même, voir sur la fête des Merveilles, à la *Bibl. nat.*, le manuscrit latin coté 12,869, au f° 86, r° et v°, etc.

(4) L'autorité royale, depuis la guerre de 1310, avait envahi le palais archiépiscopal. Elle y avait installé ses officiers et 'avait mis ses prisonniers dans les prisons qui en dépendaient.